

## **Motion du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne**

**du 24/11/2014**

La Seine-et-Marne connaît depuis des années un taux d'encadrement parmi les plus faibles de France, que ce soit dans le premier degré ou dans le second degré. Or, nous avons appris ce matin que notre département allait être particulièrement touché par la refonte de l'Éducation Prioritaire. De nombreux établissements, notamment ruraux, risquent de perdre les moyens qui leur étaient alloués jusqu'ici pour faire face aux besoins des populations défavorisées socialement. Cette nouvelle est vécue comme un abandon de l'Etat, tant les besoins sont grands, tant les moyens sont nécessaires, pas moins à la campagne qu'à la ville.

La Seine-et-Marne fait partie de l'académie de Créteil. A ce titre, elle doit bénéficier elle aussi, de mesures d'exception. La prise en compte des véritables besoins de la Seine-Saint-Denis ne doit pas et ne peut pas se faire à moyen constant dans notre académie. Elle ne doit pas faire oublier les autres besoins éducatifs tant en Seine et Marne que dans le Val-de-Marne.

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne réuni le 24 novembre 2014 demande un plan exceptionnel de rattrapage pour la Seine et Marne pour compenser et anticiper la hausse démographique constante de notre département, et pour qu'aucun élève de l'académie de Créteil ne soit abandonné dans des zones de relégation dépourvues de moyens.

Premiers signataires :

FCPE77-UNAAPE77-DDEN77-FOCEL77-FSU77 -SGEN-CFDT77- UNSAéducation77